



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Le gouvernement autorise Mine Canadian Malartic à redémarrer ses activités**

**Malartic, 14 avril 2020** – À la suite de la décision du gouvernement du Québec prise hier d'autoriser la reprise des activités d'exploitation minière à compter du 15 avril, Mine Canadian Malartic (MCM) annonce qu'elle reprendra progressivement ses activités à cette date.

En période de réduction de ses activités au minimum depuis le 24 mars dernier à la demande du gouvernement, MCM a notamment travaillé sur un plan robuste de mesures d'hygiène et de prévention afin de continuer d'assurer la santé et sécurité de ses employés sur le site.

« La santé et la sécurité des employés sont notre priorité. En plus des nombreuses mesures de prévention que nous avons mises en place depuis le début de la crise de la COVID-19, nous avons implanté, dans la dernière semaine, une procédure de triage à l'entrée du site comprenant la prise de température et un questionnaire permettant d'évaluer si un employé est en mesure d'accéder au site », souligne Serge Blais, directeur général de MCM.

La reprise des activités de MCM s'échelonnera sur plusieurs semaines pour assurer un retour sécuritaire à ses opérations normales pour l'ensemble de ses employés, entrepreneurs et fournisseurs. Tous seront contactés par MCM dans les prochains jours pour leur donner tous les détails de la reprise progressive de ses activités.

Pour le moment, le Local de relations avec la communauté de MCM demeurera fermé. MCM maintient aussi la suspension des programmes suivants pour une période indéterminée :

- Programme de compensation couvrant l'année 2019 ou dans le cadre de l'action collective
- Programme de revitalisation
- Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic
- Programme de revente

Précisons que MCM espère pouvoir reprendre ces programmes dans les meilleurs délais et étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre des procédures d'inscription et de signature ne nécessitant aucune rencontre avec les résidents. MCM annonce également que les dates d'inscription à ses programmes seront prolongées en conséquence.

MCM ne ménagera aucun effort pour maintenir les standards les plus élevés afin d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire.

Au moment de publier ce communiqué, MCM confirme qu'aucun cas d'employé atteint de la COVID-19 n'a été rapporté sur son site.

– 30 –

Pour information :

François Bélisle  
Conseiller senior communications et relations avec le milieu  
Mine Canadian Malartic  
Tél. : 819 757-2225 #2417 | Cell. : 819 860-1970  
[fbelisle@canadianmalartic.com](mailto:fbelisle@canadianmalartic.com)